



Compte rendu de la II réunion du Comité Permanent Conjoint (CPC du Réseau Méditerranéen de Santé Animale pour l'Afrique du Nord (REMESA) Saragosse, Espagne le 30 Avril 2010

Date de la réunion : 30/04/2010.

Lieu de la réunion : Saragosse, Espagne.

Participants : Liste des participants Ci-joint.

Ordre du Jour et Programme : Ci-joint. Le programme de la réunion a comporté 6 sessions :

- Session 1 : Cérémonie Officielle d'Ouverture ;
- Session 2 : Réseau REMESA dans le contexte de l'accord GF-TADs et collaboration FAO/OIE dans le cadre CRSA-AN ;
- Session 3 : Revue des recommandations de la 1^{ère} réunion du CPC et des TdRs du CPC ;
- Session 4 : Second plan d'action du REMESA ;
- Session 5 : Aspects institutionnels et financiers du REMESA ;
- Session 6 : Cérémonie de Clôture Officielle.

Session 1 : Cérémonie Officielle d'Ouverture

M. Carlos Escribano Mora, Directeur Général de la Production Agricole a présidé la cérémonie d'ouverture en présentant ses salutations et ses remerciements à l'ensemble de l'assistance à cette seconde réunion du CPC du REMESA, organisé en marge de la réunion des chefs des services vétérinaires méditerranéens qui a eu lieu à Saragosse du 27 au 29 avril 2010.

Le besoin de collaboration en matière de santé animale a été mis en relief afin de lutter contre les maladies transfrontalières et les zoonoses d'importance pour la région (importances économique et hygiénique des maladies sur les productions animales et la santé de l'Homme, commerce régional d'animaux et de produits animaux....) et la nécessité d'une coopération étroite et fructueuse entre les services vétérinaires des pays de la région ainsi qu' entre les organisations internationales spécialisées oeuvrant dans la zone méditerranéenne.

L'initiative REMESA (lors de la session générale annuelle 2008 de l'OIE) a d'ailleurs été lancée par les pays de la région dans ce sens et les efforts de tous les services vétérinaires impliqués doivent converger pour la réalisation des objectifs assignés au REMESA.

Session 2 : Réseau REMESA dans le contexte de l'accord GF-TADs et collaboration FAO/OIE dans le cadre CRSA-AN.

- M. Juan Lubroth, CVO de la FAO : l'objectif du REMESA, c'est que ce réseau soit une source d'informations, d'engagements et de prise de décisions pour renforcer les pays de l'UMA et ceux de l'Europe de sud. L'élan entamé dans le cadre du REMESA doit être consolidé et poursuivi. Le programme de REMESA est jugé ambitieux.

- M. Bernard Vallat, Directeur Général de l'OIE : confirme le soutien de l'OIE à l'initiative REMESA. la collaboration entre FAO/OIE dans ce cadre, à travers le CRSA-AN doit être une

coordination intéressante et fructueuse, dans le respect des accords conclus entre les 2 Organisations et de leurs missions spécifiques, pour que les pays de la Méditerranée et du continent africain puissent travailler tous ensemble pour lutter contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses.

S'agissant des difficultés rencontrées sur le terrain pour une bonne coordination entre la FAO et l'OIE dans la clarté et la transparence, l'assistance a été unanime pour que « le Centre Régional de Santé Animale pour l'Afrique du Nord - Tunis : CRSA-AN », objet de l'accord de Mars 2009 conclu entre la FAO et l'OIE, soit le cadre de coordination entre les représentations régionales des 2 Organisations pour la conduite des activités prévues par les plans d'action de REMESA.

La proposition d'un secrétariat REMESA rotatif (tous les 2 ans) entre le FAO/ECTAD-AN et RSR-OIE-AN, toutes basées et dument installées à Tunis, a été retenue. Durant les deux premières années, le Secrétariat sera assuré par FAO/ECTAD-AN.

Les pays membres de REMESA ont été également appelés à contribuer davantage à l'épanouissement du réseau et à s'impliquer de plus en plus dans les activités développer à travers le réseau et qui sont à juste titre celles préconisées par les représentants des pays membres.

Les bailleurs de fonds et les observateurs ont, à leurs tours, appuyé ces propositions et ce mode opératoire.

Les activités développées, qui étaient programmées dans le cadre du plan de travail Juillet-Décembre 2009 adopté lors de la réunion du CPC du REMESA à Tunis en juillet 2009, ont été passées en revue : 1) diagnostic des TADs et Zoonoses – 2) contrôle et surveillance épidémiologique – 3) communication en santé animale – 4) aspects ocio-économi régionaux sur la santé animale – 5) coordination, harmonisation et coopération régionales en matière de politique de santé animale.

Session 3 : Revue des recommandations de la 1^{ère} réunion du CPC et des TdRs du CPC

Les décisions prises lors de la réunion du CPC du REMESA à Tunis en juillet 2009 ont été passées en revue. Toutes les décisions ont été réalisées hormis le plan de travail Juillet-Décembre 2009 qui n'a pas été communiqué aux pays membres en raison en raison des contraintes de coordination survenues entre les représentations FAO/OIE de Tunis.

Le plan de travail de REMESA pour la période Janvier-Juin 2010, en raison des mêmes contraintes précédentes, n'a pas été validé ; toutefois plusieurs activités qui été inscrites dans le plan d'action annuel ont été entreprises et réalisées.

Concernant ce point, certaines critiques ont été formulées par les pays membres de REMESA et ont soulevées la question de la coordination régionale FAO/OIE, chose qui a pu être réglée à la suite de la reprise des activités de coordination depuis mars 2010 à la satisfaction des bénéficiaires du réseau.

Les termes de références du Comité Permanent Conjoint (CPC) du REMESA, adoptés lors de la 1^{ère} réunion du CPC à Tunis en Juillet 2009, ont été exposés pour être revues, modifiées et adaptées pour une meilleure coordination et un meilleur suivi des activités du REMESA.

Les décisions prises pour modifier les TdRs du CPC sont les suivantes :

1. ajouter l'Union Africaine en tant qu'observateur permanent
2. le plan d'action devra couvrir l'année fiscale,
3. le plan de travail sera élaboré au niveau du secrétariat

4. élaborer des rapports au minimum annuels et reçus de la part du secrétariat
5. l'Unité Régionale de Coordination (URC) assure le secrétariat du CPC sur une base relative bi-annuelle entre FAO et OIE dans le respect des règles du CRSA

Session 4 : Second plan d'action du REMESA ;

le II plan d'action du REMESA (Juillet 2010- Juin 2011) élaboré conjointement par FAO/ECTAD-AN et RSR/OIE-AN de Tunis a été présenté à l'assistance ; Ce plan comporte les stratégies, les directives, objectifs et les différentes activités programmées pour les prochains douze mois (ci-joint en annexe).

Ce plan tel qu'il a été présenté est jugé par l'assistance comme étant un très ambitieux eu égard aux activités proposées pour être exécutées sur une année.

Comme les membres du CPC de REMESA n'ont pas eu le temps d'approfondir l'étude des activités proposées dans le plan d'action annuel, il a été retenu que son examen fera l'objet d'une réunion des CVOs des pays membres en marge des travaux de la 78^{ème} Session Générale de l'OIE prévue en Mai 2010 (23-28/05/2010).

A cet effet , le Directeur Général de l'OIE mettra gracieusement une salle équipée, avec traduction simultanée, à la disposition du Secrétariat de REMESA pour la tenue de ladite réunion.

Il a été également retenu que les pays membres de REMESA fassent parvenir, avant le 15/05/2010 selon un canevas transmis par le Secrétariat REMESA, un tableau synthétique faisant ressortir les maladies animales qu'ils jugent prioritaires sur leurs territoires respectifs ainsi que les actions, parmi celles proposées dans le plan d'action annuel, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs communs aux pays de la région et fixés par le plan.

Le représentant de l'UMA est intervenu pour annoncer l'organisation à Rabat, Maroc le 03/05/2010, d'une réunion du groupe de travail sur la médecine vétérinaire relevant de la Commission Sécurité Alimentaire de l'UMA. Cette réunion sera consacrée à la stratégie régionale de lutte contre les maladies transfrontalières.

Le projet de TCP peste des petits ruminants en cours d'approbation par la FAO, sera également abordé.

Le représentant de l'Union Européenne (UE) a présenté la région de la méditerranée comme une région prioritaire pour l'UE. Par conséquent des fonds importants sont mobilisés pour les pays de la région (TAIEX,). Les projets de santé animale présentés avec des logiques régionales ont toutes les chances d'être financés par l'UE (cas de la fièvre aphteuse....).

Session 5 : Aspects institutionnels et financiers du REMESA .

L'Espagne à travers l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement assure le financement des activités de REMESA à hauteur de 2,5 millions de Dollars US ;

En ce qui concerne le Portugal, des discussions ont été entamées avec le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Agriculture pour avoir une source de financement.

Pour l'OIE, il assure à partir de fonds français et italiens et d'autres fonds :

- le financement des missions PVS et GAP analysis pour les pays demandeurs ;
- le financement des points focaux des différents pays méditerranéens ;
- la reconnaissance des statuts sanitaires des pays vis-à-vis des 4 maladies (Pest bovine, Péripleumonie contagieuse bovine, BSE, Peste Porcine classique) ;
- les laboratoires vétérinaires pour se rapprocher des laboratoires de références de l'OIE.

La France assure une assistance technique en matière biologique pour le Maroc, Tunisie et Algérie, ainsi que le financement de chargé de programme à la RSR-OIE-An de Tunis.

Session 6 : Cérémonie de Clôture Officielle.

Mr. Carlos Escribano Mora , dans son discours de clôture, a qualifié le déroulement des travaux de la 2^{ème} réunion du CPC de fructueux et de positif. Il a réitéré ces remerciements à l'assistance et a au REMESA souhaité plein succès dans ses activités.

Principales décisions de la 2^{ème} réunion du CPC :

- Le secrétariat du REMESA sera assuré successivement et de manière rotative par FAO et OIE pour une durée de 2 ans à chaque fois (la FAO conserve le secrétariat actuel jusqu'en décembre 2011).
- Supprimer l'utilisation de la mention FAO-CRSA (remplacer par FAO-ECTAD). Le CRSA correspond à un mécanisme conjoint FAO-OIE.
- Les modalités d'une collaboration permanente entre OIE Tunis et FAO Tunis doivent être développées et formalisées dans le cadre de TDR de l'Unité régionale de coordination (URC) et sur la base du document OIE - FAO de création du CRSA signé en mars 2009.
- Il est nécessaire de simplifier le document commun FAO-OIE (II Remesa action plan, july 2010 - june 2011) afin que les pays puissent définir les priorités REMESA (maladies et/ou outils) à l'occasion d'une prochaine réunion REMESA qui sera organisée à Paris par le secrétariat REMESA pendant la prochaine Session Générale de l'OIE (fin mai 2010).
- Les représentants des pays membres de REMESA devront envoyer par message électronique leurs priorités (maladies et/ou outils) avant le 15 mai. Le secrétariat de REMESA enverra aux participants les documents et compte-rendu dans les meilleurs délais.
- La présidence actuelle du REMESA est assurée par l'Espagne et l'Algérie jusqu'à la fin de l'année 2010. L'Italie et la Tunisie se sont portés candidats pour la prochaine présidence et la France et le Maroc pour la présidence suivante.